

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A

MONSIEUR WALTER ZANIER,

2 ème ADJOINT AU MAIRE

2026/11

Le Maire de Sermaises,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 et L 2122-22,

Vu la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **MONSIEUR WALTER ZANIER** en qualité de **2ème adjoint au maire**, en date du 20 mars 2026,

Considérant que l'article L.2122-18 du CGCT dispose que si le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de **MONSIEUR WALTER ZANIER**, 2ème adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

délégation de fonction

délégation de signature en l'absence du Maire

est donnée à **MONSIEUR WALTER ZANIER**, 2 -ème adjoint au Maire dans les domaines suivants :

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Mise en œuvre de la politique culturelle et événementielle.
- Renforcer, avec les autres adjoints , les liens entre la culture, le sport, la qualité de vie et la cohésion sociale.
- Suivi des espaces dédiés totalement ou partiellement à la culture, à l'événementiel, au sport de la commune.
- Rechercher et suivre les actions a caractère pluri-culturel et sportive.

- Gestion des salles communales aux associations et organismes a caractère culturel et sportifs.
 - Vie associative, relations avec les associations.
 - Représenter M.le Maire et agir auprès de la population , et auprès des différents partenaires associatifs.
 - Organisation et suivi des cérémonies – Gestion du protocole.
-
- Organisation et suivi des manifestations culturelles et sportives.
 - Définition des programmations
 - Coordination des calendriers

MONSIEUR WALTER ZANIER reçoit

délégation de fonction.

délégation de signature en l'absence du Maire.

dans les domaines précités, pour notamment :

- Faire des propositions au Maire dans le cadre des matières précitées,
 - Mettre en œuvre toutes les mesures utiles et contrôler l'exécution des décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal,
 - Participer aux rencontres, réunions, aux colloques menées dans les domaines précités,
 - Définir les besoins et les priorités dans les matières précitées,
 - Signer les pièces annexes des délibérations prises par le Conseil Municipal intervenant dans les domaines précités,
 - Signer les décisions prises sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre des matières déléguées,
 - Signer tout document et acte administratif dans les domaines précités,
 - Signer des courriers destinés aux administrés, aux associations, aux institutions, et organismes publics et/ou privés en rapport avec les matières déléguées,
-
- Signer les arrêtés municipaux en rapport avec les matières déléguées,
 - Signer les certificats administratifs,

Tout autre acte en dehors des domaines précités est donc exclu.

Article 2 : **MONSIEUR WALTER ZANIER** ,2ème adjoint au Maire, reçoit dans les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature en l'absence du Maire des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 5 000 € HT.

Article 3 : La signature **MONSIEUR WALTER ZANIER** des pièces et actes devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 045-214503104-20260320-2026112003-AI



Article 4 : La présente délégation est donnée, sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire, à **MONSIEUR WALTER ZANIER** et est révocable à tout moment, **MONSIEUR WALTER ZANIER** rend compte sans délai, à Monsieur le Maire, de toute décision prise, actes signés dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature.

Article 5 : La fin des fonctions du délégataire rendra caduque la délégation consentie par le délégant. Le changement de délégant en cours et en fin de mandat nécessitera une nouvelle délégation.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis en Préfecture du Loiret et transcrit sur le recueil des actes administratifs et registre des arrêtés.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à compter de son affichage.

Article 8 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 9 : Le secrétaire générale de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dont ampliation adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Pithiviers
- Madame le comptable public de Pithiviers
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Sermaises, le 20 mars 2026

Le Maire,

James BRUNEAU

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SERMAISES' and '20 MARS 2026'. The signature is written in a cursive style.

Notification de l'arrêté
portant délégation de fonction, le 20 MARS 2026

l'intéressé :

WALTER ZANIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Walter Zanier', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 045-214503104-20260320-2026112003-AI

